+simple

Responsabilité Civile Professionnelle
Bien-être et Médecines douces

FICHE PRODUIT

Un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Dommages aux biens professionnels à destination des professionnels du bien-être et des médecines douces.

Les points forts



Une solution complète et modulable

- **Garanties** : RC Professionnelle, RC exploitation, Protection Juridique.
- **En option selon la garantie souhaitée** : Multirisque Local Professionnel, Matériel en tous lieux.
- **Montants de garanties personnalisables** : local professionnel de 25 000 € à 70 000 € de biens mobiliers selon la surface, matériel en tous lieux de 5 000 à 20 000 €.



Une couverture étendue

Une offre couvrant plus de 750 pratiques de Bien-Etre et de Médecines douces.

Jusqu'à 10 activités déclarées par contrat.

L'activité peut être exercée en cabinet et/ou à domicile.



Une souscription simplifiée

- **Souscription rapide** et intuitive en ligne
- **Gestion simplifiée** du contrat sur votre extranet courtier
- **Tarification forfaitaire**, indépendante du chiffre d'affaires et du nombre d'activités déclarées.
- **Pas de justificatif** de diplôme à déposer, mais l'assuré doit être titulaire d'un certificat de formation en rapport avec son activité.



Flexibilité maximale

Priorité à la sérénité ! Ce contrat permet à votre client de bénéficier d'un prix attractif et de démarches simplifiées.

Votre client est contraint d'arrêter son activité? La résiliation est possible à tout moment sous réserve d'un préavis de seulement 1 mois.

Les formules

	★ + Economique	★★ + Equilibré	★★★ + Complet
Responsabilité Civile professionnelle	X	X	X
Responsabilité Civile Exploitation		X	X
Défense et recours	X	X	X
Protection juridique	X	X	X
En option			
Matériel en tous lieux	X	X	X
Multirisque Local Professionnel		X	X (avec pertes financières)

Les conditions d’adhésion

Type d’activités	754 activités selon annexe. Jusqu'à 10 activités déclarées par contrat.
Souscripteur	Personne physique
Forme juridique	Entreprise Individuelle
Territorialité	France Métropolitaine
Chiffre d’affaires	Jusqu’à 150 000 € annuel HT.
Antécédents d’assurance	Aucune résiliation par un précédent assureur et aucune réclamation en responsabilité civile au cours des 24 derniers mois.
Formation	L'assuré certifie être titulaire d'un certificat de formation délivré par une école ou un centre de formation en rapport avec son activité, et avoir déclaré fiscalement son activité.